

Banques / un souhait Ecolo et SP.A

Dexia : poursuivre les responsables ?

Faut-il poursuivre les responsables de la débâcle de Dexia ? A savoir le management (celui responsable de la course en avant entre 2006 et 2008), voire les agences de notation (tel le Moody's qui, selon les experts, a commis une faute le 3 octobre 2011 en publiant un communiqué qui, plutôt que prévenir le risque, a signifié la mort de la banque) ?

Les experts, qui avaient été mandatés par la commission parlementaire sur Dexia, le recommandaient. Mais ces passages dans les travaux des experts ont été retirés du rapport parlementaire lors de la rédaction finale de celui-ci. Et les recommandations invitant l'Etat à poursuivre les responsables ont été rejetées, majorité contre opposition.

« Il n'y a pas de passage dans le rapport susceptible de servir de base pour entamer des poursuites judiciaires, » estime le député Luk Van Biesen (VLD).

Le rapport, rappelons-le, doit encore être discuté mercredi à la Chambre en séance plénière avant d'être voté jeudi.

Toutefois, ce dimanche, le député Dirk Van der Maelen (SP.A) a suggéré que la ministre de la Justice, Annemie Turtelboom, utilise son droit d'injonction positive s'il s'avérait que le rapport de la commission Dexia peut entraîner des poursuites judiciaires.

Interrogé ce dimanche, le député Georges Gilkinet (Ecolo), membre de la commission parlementaire et qui a voté contre l'adoption du rapport et des recommandations de celui-ci, abonde dans ce sens.

« Les experts suggéraient en effet la possibilité d'une action en justice à l'égard des gestionnaires de Dexia et des agences de notation. Il serait normal que l'Etat réagisse. Ses intérêts ont été spoliés », estime-t-il.

Un comité de pilotage permanent ?

Le rapport Dexia de 400 pages, qui a été voté vendredi soir, contient une quinzaine de pages de recommandations.

Un paquet qui contient des propositions spécialement intéressantes, comme la liaison de la tarification des dépôts des épargnants à la durée des dépôts et au respect de cette durée, ou la création d'une sorte de comité de pilotage permanent, un groupe d'experts immédiatement mobilisables pour aider le gouvernement en cas de crise, ou encore l'impossibilité de cumuler un mandat de député ou un poste de haut fonctionnaire avec celui d'administrateur d'une grande banque.

Mais outre l'absence, déplorée par certains, d'une recommandation invitant l'Etat à défendre ses intérêts en justice, la commission reste également très vague sur d'autres sujets sensibles, comme la proposition de séparer les banques d'affaires et les banques de dépôts. Et elle ne se prononce pas non plus sur la nécessité ou non de renégocier les garanties octroyées à Dexia et dont la plus grande part (60,5 %) est supportée par la Belgique. ■ PIERRE-HENRI THOMAS

Les banques auraient voulu être consultées

Michel Vermaercke, l'administrateur-délégué de Febelfin, se réjouit de certaines recommandations de la commission Dexia, comme lier la tarification des dépôts à leur stabilité. En revanche, il regrette de ne pas avoir été entendu par la commission avant que celle-ci remette son rapport. « Nous avons écrit la semaine dernière à la présidente afin d'être entendus. Nous ne voulions pas interférer dans l'analyse du cas Dexia. Mais si jamais il devait y avoir des recommandations touchant l'ensemble du secteur (et c'est le cas, NDLR), nous aurions voulu pouvoir en discuter », dit-il. « Mais nous n'avons reçu aucune réponse, » regrette-t-il, ajoutant : « Le cas Dexia est un cas à part. On ne peut pas en tirer des conclusions pour l'ensemble des banques. » P.-H.T.

PIERRE MARIANI ET JEAN-LUC DEHAENE ont repris les rênes de Dexia fin 2008. © BELGA.

